

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2021-1171
REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS
PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 10 janvier 2022, le conseil a adopté le **règlement N° 2021-1171** décrétant le programme annuel des travaux – eau potable ainsi que le remplacement de vannes de réseau pour un montant de 160 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 160 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc municipaux.

Le règlement N° 2021-1171 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 4 février 2022 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 mai 2022.

Le règlement N° 2021-1171 entre en vigueur le 1^{er} juin 2022, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour du mois de mai 2022
et publié le 1^{er} juin 2022



Angèle Tousignant, greffière